

## Motions soumises au vote le 18 février 2021

Motion concernant les prises de position de la Ministre :

Le 14 Février, Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, s'est exprimée sur la chaîne de télévision CNews à propos d'un supposé "islamo-gauchisme" affectant l'université française. Les membres de la section 34 du CNU, partie intégrante de la communauté universitaire, se joignent aux collègues de la CPU, de la CP-CNU et du CNRS, et sont stupéfaits et indignés par de tels propos. L' "islamo-gauchisme" n'est rien d'autre qu'une notion sans fondement utilisée par une certaine mouvance politique pour critiquer quelques travaux de recherche académiques lui déplaisant, avec la volonté de discréditer toute la communauté universitaire.

Vouloir, comme la ministre, "distinguer de ce qui relève de la recherche académique de ce qui relève justement du militantisme et de l'opinion" mène inévitablement à une chasse aux sorcières. Cette démarche venant de la ministre en charge des universités, donc des libertés académiques, est tout simplement inacceptable, tout comme sa façon d'opposer chercheurs du CNRS et enseignants-chercheurs des universités. Sur quelles bases sérieuses, autres que des propos de polémistes médiatiques professionnels, la ministre peut-elle justifier une telle position ? La communauté des chercheurs et enseignants-chercheurs, garante de l'objectivité de ses recherches, loin de tout militantisme partisan, ne mérite en aucun cas de telles accusations infondées, ni une ministre n'ayant aucune considération pour ceux qu'elle est censée défendre.

Motion concernant les CRCT :

Une fois de plus, la section 34 déplore profondément de n'avoir qu'un seul semestre de CRCT à attribuer. D'une part, ces périodes sabbatiques de décharge d'enseignement devraient être un droit car elles favorisent la qualité du travail des bénéficiaires et donc les résultats qui s'ensuivent (recherche à temps plein, préparation de HDR, de nouveaux enseignements...). Ce nombre ridiculement faible de semestres à attribuer est en complet décalage avec le nombre de collègues qui mériteraient une telle décharge d'enseignement. D'autre part, il ne permet aucune politique d'ensemble (comme par exemple considérer favorablement l'implication dans les tâches collectives comme le développement d'instrumentation, de grandes responsabilités au niveau de la formation, etc...). C'est finalement un travail important de préparation (pour les candidat(e)s) et d'analyse (pour les membres du CNU) qui vu du peu de possibilités offertes mène à un résultat à l'impact plus que limité, si ce n'est le découragement des candidat(e)s et des membres du CNU.